



Ceder un terrain déclaré au fisc à un certain prix

Par **alcyn945**, le **26/09/2012** à **11:50**

Bonjour,

Bonjour,

lors de la succession de mon père j'ai payé avec mes frères et soeurs 30€ le m2 un terrain actuellement pour la succession un de mes frères lorgne sur ce terrain (alors qu'il a été dispensé de payer les frais de succession)et veut le récupérer en s'associant avec un autre, je pense, pour le récupérer tôt ou tard.

Mon 2eme frère a-t-il le droit de le céder au 1er à un prix inférieur à 30€;

Ce terrain qui était constructible lors du payement des droits de succession est devenu depuis agricole.

merci pour vos réponses